

## **Rapport de la juge en chef – Concours solistes et petits ensembles 2019**

L'édition 2019 du Concours s'est très bien déroulée en général.

J'ai eu à intervenir un peu plus souvent dans les salles, dû à un plus grand nombre de nouveaux juges que je n'ai pas pu tous placer en paire avec un juge expérimenté. En effet, plusieurs de nos juges habituels n'étaient pas disponibles (conflits avec des concerts de l'OSQ, OM, Grands Ballets, etc.).

Malgré le défi organisationnel posé par un plus grand nombre de nouveaux juges, ça nous a permis d'ajouter du sang neuf à l'équipe et plusieurs enseignants ont d'ailleurs remarqué les nouveaux visages et ont apprécié les changements.

Cette année, nous avons donc ajouté à l'équipe les juges suivants :

Martin Carpentier, clarinette

Alexis Basque, trompette

Geneviève Deraspe, flûte traversière

Jeffrey Stonehouse, flûte traversière

Caroline Richard, violoncelle

Mathieu Désy, contrebasse

Christophe Pratiffi, guitare

Marilène Provencher-Leduc, flûte traversière

David Martin, trombone

Alexandre Côté, saxophone (combos jazz)

Lydia Gasse, violon

Lors des interventions, nous avons entre autres dû gérer plusieurs situations d'ex-aquo. Je crois que c'est une problématique difficile car nous demandons d'un côté aux juges de ne pas se consulter, mais d'éviter les ex-aquo.

En discutant avec l'équipe de la FHOSQ au secrétariat durant la fin de semaine, nous nous sommes questionnés sur cette problématique, maintenant que les bourses de camp non-réclamées sont attribuées par tirage au sort (plutôt qu'aller vers le/la candidat(e) arrivée(e) au deuxième rang).

Afin de clarifier cette situation pour tous, je suggère donc que dans le document de directives aux juges, il soit mentionné que les juges ne se consultent pas sauf pour l'attribution des deux premières places, où il faut éviter un ex-aquo. Je mentionne les deux premiers rangs au cas où le candidat ou le groupe arrivé premier soit placé en hors-compétition suite à une entorse au règlement. Peu importe la formulation où l'angle de la directive, l'important est que les juges aient accès à une règle claire qui ne présente pas d'éléments contradictoires.

Une fois de plus, les juges ont souligné l'accueil et le professionnalisme de toute l'organisation. C'est un sentiment que je partage également, l'équipe est vraiment

extraordinaire, autant au secrétariat, dans les salles qu'à la restauration. J'aimerais remercier toute l'équipe pour leur efficacité, aide et collaboration pendant la fin de semaine, mais aussi en amont.

Myriam Genest-Denis, 10 juin 2019